



Bruxelles, le 24 mars 2022

CM 2383/22

JAI
COPEN
CT
ENFOPOL
EUROJUST
COTER

COMMUNICATION

CONVOCAATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax: + 32 2 281 54 83 (Secr.: +32 2 281 22 19)

Objet: Groupe de travail 'Coopération judiciaire en matière pénale' (COPEN - CTR)

Date: 1^{er} avril 2022
Heure: 10:00
Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT LEX
Rue de la Loi 145, 1048 BRUXELLES

Format 2+0

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de règlement révisée modifiant le règlement (UE) 2018/1727 et la décision 2005/671/JAI, s'agissant de l'échange numérique d'informations dans les affaires de terrorisme
= 7554/22

- a) Dispositions relatives à l'échange d'information dans les affaires de terrorisme
 - article 1 (4) (article 21a §6) et considérant 21 ;
 - article 1 (4) (article 21a §4) ; article 1 (11) (annexe III) et considérant 12 ;
 - article 1 (7) (b) (article 27 §5) ;
 - article 1 (8) (a) (article 29 §1a) et considérant 22 ;
- b) Disposition relative à la coopération avec les Etats tiers
 - article 1 (1) (article 3 §5 du règlement Eurojust)
- c) Dispositions relatives au système de gestion des dossiers d'Eurojust
 - article 1 (6) (articles 25)
- d) Toute autre disposition selon le souhait des délégations

3. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.